



# HÉDÉBAZOUGES

OCTOBRE 2022 - N° 236

LETTRE MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

## INAUGURATION SENTIERS D'OBSERVATION ET D'INITIATION AU DESSIN ET

## INAUGURATION PLACE JEAN-CHRISTOPHE BÉNIS

Rdv le samedi 8 octobre 2022 dès 11h00 sur le parking du Mille club pour l'inauguration des sentiers d'observations et d'initiation au dessin, création travaillée en étroite collaboration avec l'association Bazouges Nature.

A 12h00, cette inauguration sera suivie d'un dernier hommage à Jean-Christophe BÉNIS, Maire de Hédé-Bazouges de 2014 à 2021. En effet, les élus de Hédé-Bazouges ont décidé de renommer la place du Mille club « Place Jean-Christophe BÉNIS ». Ouvert à tous.

## ACTUALITÉ

**BUL'ISSIME : UN EVENEMENT CULTUREL POUR PETITS ET GRANDS** - Samedi 1<sup>er</sup> octobre à La Baussaine. Une programmation variée destinée aux tout-petits (0-3 ans) aux grands-parents en passant par les jeunes et parents, BUL'ISSIME s'adresse à tous les publics avec des ateliers, spectacles et expositions toute la journée à partir de 10h. Musique, arts plastiques, lecture, danse ...les domaines sont variés et réunis par un thème qui sera pour l'édition 2022 : les contes et légendes. Informations pratiques A partir de 10h - Gratuit.

**RISQUE RADON** - Rencontre de restitution de la campagne de mesure 2021-2022 et présentation des solutions Mardi 4 octobre - 18h30 - Espace Ille et Donac - Tinténac.

**MARCHÉ DE NOËL** - Cette année c'est le grand retour du traditionnel marché de Noël organisé par Le Comité de Jumelage de Hédé/Bazouges qui aura lieu le 4 décembre 2022 dans la salle du Mille-club. Nous recherchons des artisans/exposants locaux pour la vente d'objets, œuvres et produits originaux. Si vous souhaitez réserver un stand (15€ le mètre), nous vous invitons à nous envoyer par mail des photos de vos créations ou produits à la vente afin de faire une consultation auprès du conseil d'administration.

Le nombre de place étant limité nous choisirons les exposants de manière à diversifier l'offre des produits exposés. Merci de nous envoyer votre candidature à l'adresse mail suivante avant le 30/10/2022 : [veronique.lesec@orange.fr](mailto:veronique.lesec@orange.fr)

**OFFRE D'EMPLOI** - La commune de Hédé-Bazouges recherche 2 agents recenseurs. Sous l'autorité du coordonnateur communal, ces agents procèdent à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, en début d'année 2023. Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à se présenter en mairie.

**MAISON DU CANAL - Dimanche 23 Octobre 2022** : A l'occasion de la traditionnelle **Fête des châtaignes**, nous vous proposons un Fest-Deiz avec le cercle d'Ille-et-Rance de Québriac. La châtaigne sera à l'honneur et se dégustera sous toute les formes : grillées, en soupe, en confiture, en kir et même en glace ! Galettes saucisses, crêpes, et buvette dès 13h00. Site des 11 écluses-La Magdeleine-Hédé-Bazouges. Infos : [maisonducanal.bzh/](http://maisonducanal.bzh/) / [contact@maisonducanal.bzh](mailto:contact@maisonducanal.bzh) 02.99.45.48.90

**RDV NUMÉRIQUE OUVERT A TOUS** - Vous avez besoin d'un coup de main pour une démarche administrative mais vous n'avez pas d'ordinateur ? Vous avez une tablette ou un smartphone et vous avez envie d'installer une nouvelle application ? Vos mails ne fonctionnent pas ? etc... La mairie vous propose des ateliers mensuels (1 fois/mois) le samedi matin, animés par des bénévoles ou des élus.

**Prochain atelier le 15/10**. Prendre rdv à la mairie au 02.99.45.46.18 ou par mail [mairie@hedebazouges.fr](mailto:mairie@hedebazouges.fr)

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du 01 juillet 2022 s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges. **PRÉSENTS** : Mme CLÉMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, M. PORTEBOEUF, Mr VEYRE, M. CADOU, M. NICOLAS, M. ROCHARD, Mme STÉPHAN, Mme DIFFER, Mme THÉBAULT, M. MELL. **ABSENTS EXCUSES** : Madame NAVET Cindy, Madame LERAY Stéphanie, Monsieur BOURGOIN Hervé, Madame HAYÉ Anne, Monsieur TABEAU Cédric, Mme CHERRÉ Françoise, Monsieur MEYER Damien. **ABSENTS NON EXCUSES** : QUENISSET Julien.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame STÉPHAN Nadine.

### OBJET N°01-07-2022 : Approbation du Procès-Verbal du 13 mai 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide : D'APPROUVER le procès-verbal du 13 mai 2022.

### OBJET N° 02-04-2022 : Reconduction de la convention de Mandat AELB pour la mise aux normes de l'assainissement collectif des riverains de Hédé-Bazouges

Chaque année, l'aménageur Terre et Toit (Anciennement SADIV) présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) qui précise l'avancement physique, administratif et juridique de l'opération de la ZAC de Hédé au 31/12 de l'année précédente, et dresse un nouveau bilan prévisionnel actualisé sur la base des dépenses et recettes constatées depuis l'engagement de l'opération, des dépenses et recettes constatées sur l'exercice 2021 et des dépenses et recettes prévisionnelles restant à engager sur les exercices 2022 et suivants (cf. PJ CRACL). **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité D'APPROUVER** le CRACL au 31 décembre 2021 présenté par l'aménageur Terre et toit. Observations :

- 1) La commune doit percevoir cette année 61 000€ pour le remboursement des études pré-opérationnelles.
- 2) Terre et toit a demandé une subvention dans le cadre du fond friche en lien avec la démolition de l'ancienne gendarmerie.

### OBJET N°03-07-2022 : Marché de restauration scolaire – avenant

Considérant que le marché de restauration scolaire est reconductible 3 fois ; Madame la Maire rappelle au Conseil municipal qu'un avenant au marché relatif à la prestation de restauration scolaire a été signé l'année dernière avec l'entreprise Convivio RCO : il portait sur l'évolution du tarif à 1.3% dont les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 étaient les suivants : → Prix HT 2.8972 € / Prix TTC 3.0565 €. Cette année, l'avenant porte sur une évolution du tarif à 3.06%. Le nouveau prix à partir du 01/09/2022 proposé par Convivio RCO à la commune est le suivant : → Prix HT 2.9859 € / Prix TTC 3.1501 €. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité D'APPROUVER** ces nouveaux tarifs à partir du 01/09/2022.

### OBJET N°04-07-2022 : Mise en place du quotient familial pour le tarif cantine des familles de Hédé-Bazouges et des habitants des communes extérieures

La mise en place de la tarification sociale constitue un engagement de l'équipe municipale dont l'objectif est de réduire le poids de la facture de la cantine pour les familles les moins aisées. De manière à identifier les tranches les plus pertinentes, la commune s'est rapprochée de la CAF pour connaître la répartition des familles de la commune de Hédé-Bazouges selon leur quotient familial et des tranches ont été déterminées, en fonction de la répartition des revenus des familles. Il est proposé que le tarif du repas n'excède pas 4.50€ pour les familles dont au moins un des deux parents résident à Hédé-Bazouges et 6.00€ pour les familles extérieures. **Le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une voix contre décide D'APPROUVER** le tableau de facturation du coût cantine en fonction du tableau ci-dessus, **D'ADOPTER** la base de calcul suivante pour les familles non allocataires : (Revenu fiscal de référence + toute autre aide sociale) /12/ Nombre de part du foyer fiscal, **DE VALIDER** le tarif de 4,00€ pour les adultes autorisés à déjeuner à la cantine (employés de la commune, enseignant de l'école publique les Courtillets et de l'école privée Abbé Pierre, élus), **DE LIMITER** le coût du repas à 4.50 € pour les familles dont au moins un des deux parents résident à Hédé-Bazouges ou dans une commune conventionnée et 6.00 € pour les familles extérieures non conventionnées, **D'AUTORISER** Madame la Maire à réajuster le plan de financement en cas de nouveaux éléments.

### OBJET N°05-07-2022 : Mise en place du tarif cantine à 1€

Depuis le 01/04/2019, l'État apporte une aide financière aux communes rurales qui instaurent une tarification sociale permettant aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. L'ensemble des communes éligibles à la DSR Péréquation peuvent bénéficier de l'aide, et l'État s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité. Aussi, il est envisageable pour la commune de proposer un repas à 1€ pour les enfants des familles aux revenus modestes dont le quotient familial est inférieur à 700. Le repas à 1€ n'engage pas de frais supplémentaires pour la Mairie. En effet, une aide de l'État d'un montant de 3€ par repas est versé aux communes qui facturent à 1€ maximum le prix du repas cantine aux familles dont le coefficient familial est inférieur à 700€. Avec la subvention de 3€ par repas, le remboursement du repas serait de 4€. Il est proposé que les enfants des communes extérieures, dont le tarif du repas est également basé sur le quotient familial et dont le quotient est inférieur à 700, puissent bénéficier du repas à 1€. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une voix contre décide D'ADOPTER** le prix du repas à 1€ pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 700, avec une durée illimitée et **D'AUTORISER** Madame la Maire à réajuster le plan de financement en cas de nouveaux éléments.

### OBJET N°06-07-2022 : Tarifs cantine - Saint Briec des Iffs

Le 29/06/2019, une délibération a fixé de nouvelles règles de tarification : les familles des enfants de St Briec-des-Iffs règlent l'intégralité du prix de revient, puis la commune de St-Briec-des-Iffs rembourse une participation à ces familles. Cette année, le coût de revient s'élève à 8,40€ (contre 8,13€ l'année dernière). **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité DE FIXER** le prix du repas à la cantine pour les familles des enfants de Saint-Briec des Iffs à 8.40€ à partir du 01/09/2022.

### OBJET N°07-05-2022 : Tarifs garderie

Cette année, le coût de revient s'élève à 0.52€ par quart d'heure (contre 0.42€ l'année dernière). Son augmentation est due directement à la hausse des salaires des employés communaux. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de FIXER** le prix du ¼ d'heure de présence à la garderie à 0.52€ pour toutes les familles à partir du 01/09/2022, **DIRE** que tout quart d'heure commencé sera facturé et qu'une facturation de 3 € par 10 minutes en cas de dépassement d'horaire au-delà de 19h sera appliquée.

### OBJET N°08-07-2022 : Souvenir Français - perpétuité des tombes des soldats morts pour la France

Pour assurer l'entretien et la préservation des tombes des soldats Morts pour la France dans les cimetières communaux de Hédé et de Bazouges-sous-Hédé, la Commune de Hédé-Bazouges a sollicité le Souvenir Français qui s'est donné pour mission, de contribuer à l'entretien des sépultures où sont inhumés les soldats « Mort pour la France ». Pour ce faire, la commune doit céder les concessions concernées à l'association gratuitement, en s'assurant au préalable que celles-ci sont perpétuelles et que les soldats concernés n'ont plus de famille connue. La Mention « Mort pour la France » doit aussi clairement figurer sur l'acte de décès du soldat et sur la tombe. Les tombes restent cependant dans le patrimoine communal. L'association gère leur entretien et appose une cocarde sur celles-ci pour indiquer son intervention. **Vote à l'unanimité.** Observations : M. Rochard complète les explications de M. Mell, précisant qu'il est normal que la commune adhère à cette délibération et prenne cette décision qui sera très appréciée par l'UNC.

### OBJET N°09-07-2022 : Appels à projet - rectification de la délibération N°12-05-2022

Madame la Maire informe le conseil municipal que la dotation pour la création d'un cinéclub sera attribuée à l'association le joli collectif - Dotation de 2000€. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité DE VALIDER** l'attribution de la dotation de 2000€ à l'association "Le joli Collectif" pour la création d'un ciné-club.

### OBJET N°10-07-2022 : Choix du mode de gestion pour le service assainissement collectif et autorisation de lancer la procédure de concession de service public

La commune de HÉDÉ-BAZOUGES assure la compétence en matière de collecte et de traitement des eaux usées sur son territoire. L'exploitation du service d'assainissement est déléguée à la Société SAUR dans le cadre d'un contrat de délégation par affermage passé pour une durée de 15 ans, à compter du 1er février 2008. Ce contrat de délégation de service public d'assainissement arrive à échéance le 31/01/2023. Les critères techniques, économiques, organisationnels et de gestion des risques, dans un contexte particulier du développement du service Assainissement, conduisent à privilégier, dans ce cas et à ce stade, une gestion déléguée sous la forme de contrat de concession de service public. **Le Conseil Municipal à l'unanimité décide DE VALIDER** le principe du recours à la concession de service public, **D'APPROUVER** les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le Concessionnaire, **D'AUTORISER** Madame le Maire à lancer la procédure d'attribution de la concession de service public, à mener les négociations en vue de la sélection du concessionnaire et à choisir un attributaire et le proposer à l'assemblée délibérante.

### OBJET N°11-07-2022 : Accord de démolition de l'ancienne gendarmerie - cession à la SADIV

Par convention opérationnelle du 21 octobre 2011, modifiée par avenant n°1 le 16/10/2017, la commune de HÉDÉ-BAZOUGES a chargé l'EPF Bretagne de procéder à l'acquisition et au portage d'un ensemble foncier bâti cadastré section A 97-98 pour une contenance de 64 ca, situé rue des 4 frères Trotoux et intégré au périmètre de la ZAC de Hédé dans le but d'y réaliser une opération de renouvellement urbain avec création de logements, logements sociaux et aménagements publics. Par acte authentique du 12 avril 2021, l'EPF a acquis ladite propriété pour le compte de la commune de HÉDÉ-BAZOUGES. Dans le cadre de la poursuite opérationnelle de la ZAC de Hédé en secteur centre-bourg et de la programmation des travaux de démolition fin 2022 qui feront l'objet d'un permis de démolir, la SADIV en sa qualité de concessionnaire sollicite de la commune de HÉDÉ-BAZOUGES le transfert de propriété des biens portés par l'EPF. L'article 15 de la convention précitée autorise la collectivité à solliciter de l'EPF la vente au profit de l'opérateur de son choix au prix calculé selon les modalités de ladite convention. Elle reste garante de la cession. **Le Conseil Municipal décide, à 1 voix contre et 17 voix pour, DE SOLLICITER** l'EPF pour opérer directement la cession de la propriété cadastrée section A 97-98 auprès de la SADIV, en sa qualité de concessionnaire de la ZAC de Hédé.

### OBJET N°12-07-2022 : Familles Rurales : Conventions de mise à disposition de locaux sans but lucratif

A compter de 2022, les locaux communaux seront mis à disposition de l'association Familles Rurales. Dans le cadre de ce partenariat notamment technique, la Collectivité soutient l'association dans la réalisation de son objet et la poursuite de ses objectifs via des mises à disposition de locaux. Une convention, établie par Familles Rurales, ayant pour objet de définir et de préciser les modalités techniques, juridiques et économiques de la mise à disposition pour l'accueil de loisirs de l'école Les Courtillets de Hédé-Bazouges + locaux extérieurs le Mille Club, Babyzouges et les locaux attenants ; le restaurant scolaire municipal et la salle omnisports. Cette charge sera répartie dans les demandes de subvention faites aux communes, bénéficiant du service ALSH. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de VALIDER** la convention de mise à disposition de locaux sans but lucratif entre la commune et l'association Familles Rurales.

### OBJET N°13-07-2022 : Familles Rurales : Conventions de mise à disposition de personnel communal

Jusqu'en 2021, une convention tripartite signée entre le SIVU Anim'6, Familles Rurales, et la Mairie, prévoyait que les frais de fonctionnement et charges de personnel étaient envoyés directement au SIVU. A partir de 2022, ces frais seront à envoyer à l'association Famille Rurales. Le SIVU via les communes continuera à subventionner l'ALSH notamment pour les postes de direction. La Collectivité met à disposition de l'Association pour son activité « accueil de loisirs » des agents communaux pour l'entretien et la maintenance des locaux, la restauration du midi, une partie du ménage des locaux mis à disposition par la commune. Les conditions générales et de refacturation restent inchangées, à savoir : la Collectivité met à disposition le personnel qui sera ensuite facturé à l'Association à hauteur de 80 %, la facture parviendra en février de l'année N pour l'année N-1, ce coût sera réparti dans les demandes de subvention faites aux communes, bénéficiant du service ALSH. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité DE VALIDER** la convention de mise à disposition de personnel communal entre les 2 parties.

**OBJET N°14-07-2022 : Subrogation aux agents de droits publics et de droits privés**

Certains agents de la commune bénéficient de contrats aidés. Le contrat unique d'insertion (CUI) associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Cette aide de l'État peut varier notamment en fonction de la région et du public bénéficiaire. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. A ce jour, la commune bénéficie d'une prise en charge de 50% du montant des salaires des agents en contrat CUI. Néanmoins, ces agents issus de contrats de droit privé, ne peuvent actuellement pas bénéficier de la subrogation en cas d'arrêt maladie. Ceci permettrait à la Mairie de maintenir le salaire des agents de droit privé et de percevoir directement les indemnités journalières qui leur sont dues par l'Assurance Maladie, afin qu'il n'y ait plus de différence entre les agents de droit privé et les agents contractuels de droit public. Permettrait une meilleure homogénéisation des règles salariales et une simplification pour le traitement des salaires. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité D'ADOPTER** la subrogation pour les agents de droit privé employés par la Mairie de Hédé-Bazouges.

**OBJET N°15-07-2022 : Délibération rectificative et complémentaire Chemin La Tréhonais**

*ENQUÊTE PUBLIQUE DE DÉCLASSEMENT EN VUE D'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DE LA TRÉHONNAIS ET AU CLASSEMENT D'UNE PORTION DE CHEMIN À CRÉER AU MÊME LIEU DANS LE PROLONGEMENT DE LA PORTION CONSERVÉE*

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité DE VALIDER** le projet de déclassement de la portion Nord Sud à l'abandon du chemin rural dit de " La Tréhonais", le projet de classement de l'emprise de la portion du chemin à créer dans la partie Sud de la parcelle 020 C N° 600 selon délimitation parcellaire établie par le cabinet HAMEL, géomètre expert, le 22/03/2012, et le projet d'acquisition par la Commune auprès des propriétaires ; **DE DÉCIDER** de vendre la portion déclassée et d'acquérir la portion à classer nouvellement cadastrée 020C N° 783 ; **DE FIXER** le prix de vente du terrain à la somme forfaitaire de 150 € et de mettre les riverains en demeure d'acquérir la portion déclassée du chemin rural et d'acquérir l'emprise de la portion du chemin créé, renouvellement cadastrée 020CN°783 à la somme forfaitaire de 150 € ; **DE CONFIRMER** que les frais de géomètres et de notaire de l'acquisition par le demandeur, comme de la cession au profit de la Commune, sont à la charge des demandeurs Mr RIAUX et Mme LAMARRE ; **DE DÉSIGNER** l'étude notariale de Maître BODIC, notaire à Hédé-Bazouges, pour la rédaction des actes.

**OBJET N°16-07-2022 : Délibération relative à la publicité des actes de la collectivité**

La réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir un autre mode de publication. Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par affichage **OU** Publicité des actes de la commune par publication papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat **OU** Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité DE DÉCIDER** d'adopter la proposition de Madame la Maire.

**OBJET N°17-07-2022 : Projet de construction d'un columbarium et de cavurnes dans le cimetière de Hédé**

A ce jour, seul un emplacement de caverne reste disponible dans le cimetière de Hédé. Un projet de construction pour un columbarium de 6 cases et un agrandissement du nombre de cavurnes est envisagé (devis de 6200€ TTC fourni par la société HIGNARD). **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité DE VALIDER** le projet d'agrandissement des cavurnes et la mise en place d'un columbarium dans le cimetière de Hédé.

**OBJET N°18-07-2022 : Aménagement de voirie**

Des travaux d'enrobé et de busage sont nécessaires au Lieu-dit la Lande Es Gletz pour un montant de 7964,56€ TTC. Madame la Maire souhaite solliciter la CCBR pour réaliser ces travaux. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité DE VALIDER** le projet d'enrobé et de busage au lieu-dit La Lande Es Gletz.

**OBJET N°19-07-2022 : Délibération rectificative et complémentaire à la délibération N°12-04-2022**

Une erreur de plume dans la rédaction de la délibération n° 12-04-2022 du 01/04/2022, constatait un résultat de clôture du budget 2021 de la ZAC en déficit de 67 782.27 €, différent du compte de gestion d'un montant de 67 780,86€. En effet, la différence de 1,41€, qui correspond à des arrondis de TVA, n'aurait pas dû être incluse dans le résultat et n'a fait l'objet d'aucun mandat au cours de l'année 2021. Le résultat de clôture n'étant pas conforme au compte de gestion 2021, il convient de prendre une nouvelle délibération afin de mettre en concordance le compte administratif et le compte de gestion. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité DE CORRIGER** le résultat de clôture en le ramenant à -67 780,86€ et non pas de -67782,27€, **DE VALIDER** qu'un mandat de 1,41 € sera mandaté sur l'année 2022 pour régulariser les arrondis de TVA, **DE PROCÉDER** à la prise en charge du déficit du budget ZAC par le budget de la commune, en effectuant un virement depuis le budget principal de la commune vers les recettes de fonctionnement du budget de la ZAC au moment de la clôture de ce budget, à la clôture du budget de la ZAC, après que ces opérations comptables aient été réalisées, au plus tard au 31/12/2022.

**OBJET N°20-07-2022 : Vœu de soutien aux parents d'élèves, pour maintenir les 11 classes à l'école publique les Courtillots**

À la rentrée 2022, l'académie de Rennes a prévu la fermeture conditionnelle d'une classe à l'école des Courtillots qui passerait de 11 à 10 classes, avec en moyenne 29 élèves par classe. En raison du démarrage de la commercialisation de lots de la ZAC, une évolution du nombre d'habitants sur la commune est prévisible à court terme. D'autres programmes de constructions sont également en cours dans les communes voisines. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité D'ÉMETTRE UN VOEU** de soutien aux parents d'élèves, pour maintenir les 11 classes à l'école publique les Courtillots.

**OBJET N°21-07-2022 : Informations concernant les délégations du Maire**

LA CCBR n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens cadastrés suivants (voir liste sur site internet).

**OBJET N°22-07-2022 : QUESTIONS DIVERSES**

- Madame la Maire informe qu'une convention supplémentaire a été signée avec le chenil de Betton pour répondre à des soucis de reproduction d'animaux errants (chats). La commune pourra désormais faire intervenir le chenil pour capturer les animaux et les stériliser.
- Madame la Maire ajoute un arrêté a été pris interdisant les déjections canines sur le domaine public et la divagation des animaux assorti d'une amende de 38€ pour les propriétaires d'animaux qui ne ramassent pas les déjections sur la voie publique.
- Le déménagement de la salle des sports a lieu le samedi 9. Elle sera définitivement fermée après cette date.
- La préfecture a accordé à la Mairie une subvention supplémentaire de 150 000€ (DSIL) pour faire face au surcoût de la réhabilitation de la salle des sports.

Prochain CM  
Vendredi  
18/11/2022  
à 20h30

## ACTUALITÉ (suite...)

**PORTES OUVERTES A LA MAISON DES SERVICES** - Vendredi 14 octobre de 9h à 12h - 3, rue de la mairie à Combourg. Découvrez librement l'ensemble des activités et partenaires de ce lieu de proximité dédié à tous les habitants de la Bretagne romantique. Participez à la construction de l'Espace France Services de demain, au travers d'un atelier participatif de co-construction, intitulé « Imaginons notre espace France Services de demain ». Accessible sur inscription – de 10h à 11h.

Contact : tél.: 02 23 16 45 45 / mail: [maison-des-services@bretageromantique.fr](mailto:maison-des-services@bretageromantique.fr)

**OCTOBRE AU BAR'ZOUGES** - Les ateliers ont repris ; Wutao, écriture, danse, café qui tricote, conversation anglaise, cercle de paroles, éveil de la créativité ... (voir l'onglet les Z'ateliers du nouveau site oueb, <https://cequinouslie.fr>). A partir du début d'octobre, le Bar'Zouges sera ouvert non seulement les jeudis soir (18h-21h) mais également, deux vendredis par mois de 18h à 21h (les Bar'Zap) ; - Les 1ers vendredis du mois, à partir de 19h (et du 4 novembre), Erwan propose un bœuf musical tous styles, ouvert aux instrumentistes, chanteurs, chanteuses. Pour préparer le bœuf, il sera possible d'échanger des envies de morceaux, de thèmes, via un groupe whatsapp dédié (06 34 18 71 02).

- les 3èmes vendredis du mois (prochain le 21 octobre), Nicolas vous convie à un "Café qui joue" pour nous faire partager son univers des jeux de société (tout public).

Votre bouiboui culturel est occasionnellement ouvert les dimanches de 16h à 20h selon les événements. (Voir programme)

Vendredi 7 ; à 18h30, vernissage de l'exposition photo d'Alice Morin/à 20h, concert Triton pour trois voix qui s'élèvent dans la simplicité d'un souffle et l'énergie d'un battement de coeur. Dimanche 9 (16h): Premier mini-bal découverte mensuel (en vue du Grand Bal du 13 mai 2023) : initiation aux danses bretonnes

Samedi 15 (20h30, salle Agora): Conférence gesticulée "Femme s'accorde au masculin" une conférence gesticulée qui aborde l'invisibilisation des femmes dans la société par Marion SANEJOUAND, artiste-conférencière de la compagnie L'Un-Femme. Contribution financière proposé 5 euros/personnes. Le Bar'Zouges – Maison des associations – 1 rue Jules Duval, 35630 Hédé-Bazouges - (contact : [barzouges@cequinouslie.fr](mailto:barzouges@cequinouslie.fr)) Retrouvez nous sur... [www.cequinouslie.fr](http://www.cequinouslie.fr) - Facebook : Barzouges-Cequinously - Twitter : @barzouges Adhésion 2023 : 15€ pour une famille / 10€ à titre individuel.

**ANIM 6** – Pendant les vacances : Animations jeunesse (10-15 ans) les mercredis et vendredis à l'espace jeunes à Tinténiac avec un ramassage en mini-bus dans les communes d'Anim'6. **Contacts et infos** : jeunesse.inscriptions@anim6.fr **Programmes à télécharger sur [www.anim6.fr](http://www.anim6.fr)**

Linda - 06 78 10 68 55 [linda.jeunesse@anim6.fr](mailto:linda.jeunesse@anim6.fr) // Référente des 10-12 ans

Johann - 07 87 45 02 02 [johann.jeunesse@anim6.fr](mailto:johann.jeunesse@anim6.fr) // Référent des 13-17 ans

**LA CLEF DES AILES** - Ateliers collectifs d'éveil de la créativité par la pratique artistique 1 fois/mois au Bar'zouges. Ce n'est pas un cours d'arts plastiques et aucune compétence artistique n'est nécessaire. L'idée est d'utiliser votre processus créatif dans une démarche évolutive pour lâcher prise, vous exprimer librement et en confiance, développer vos potentiels et bien plus encore. Inscription possible toute l'année, vous pouvez en faire 1, 2 ou tous les mois, à votre rythme ! Plus d'informations et réservation obligatoire au 07.83.77.02.99 ou sur <https://www.laclefdesailes.fr>

Prochaines dates : les samedis adultes de 10 h à 12 h 30 : 15/10, 19/11, 10/12 et les mercredis enfant de 6 à 12 ans de 15h15 à 17h00 : 19/10, 9/11, 14/12. Stages (éveil de la créativité et yoga) pendant les vacances pour adultes le 22 octobre de 10h00 à 17h00 pour enfants (6-12 ans) les 24 et 25 octobre de 10 h 00 à 12 h30.

# ASSOCIATIONS

OCTOBRE 2022 - N° 236

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES

**LE NEZ DEHORS** - Les activités Nature avec Le Nez Dehors ont repris :

- Il reste quelques places au Club Nature : activités variées pour découvrir la Nature tous les mercredis pour les enfants à partir de 6 ans. Il reste des places pour les groupes de l'après-midi.

- Sortie Nature : environ de 2h de balade pour mieux connaître la flore et la faune qui nous entourent. Le 3e dimanche du mois à 10h. Prochaine sortie, le dimanche 16 octobre à l'étang de Bazouges. 8 € / personne (enfant 5 €)

- Randonnée Nature : chaque mois, une randonnée (entre 8 et 12 km) à un rythme tranquille permettant de conjuguer plaisir de la marche et observation de la Nature. Prochaine randonnée le vendredi 21 octobre à partir de 9h à Hédé-Bazouges entre les étangs de Bazouges et de la Bézardière - 8km - 16 € / personne. Renseignements : Nicolas Hyon - Le Nez Dehors - 06 86 94 49 72 - [nicolas@le-nez-dehors.fr](mailto:nicolas@le-nez-dehors.fr)

**ACADÉMIE MARCEAU** - Cours de danse Hédé-Bazouges - St Symphorien. Places encore disponibles. Contacter Kristell au 06.60.15.97.09 ou [academiemarceau@orange.fr](mailto:academiemarceau@orange.fr)

**BAZOUGES NATURE** - Dimanche 2 Octobre, randonnée à Roz sur Couesnon. Environ 4h de marche. Prévoir le pique-nique. Rendez-vous pour le co-voiturage à 9h au parking du Mille club à Bazouges. Contact : Christophe DUBOIS 06 71 16 08 78.

**LES AÎNÉS RURAUX** - Tous les vendredis, un groupe de boulistes se retrouve sur le terrain de boules de Hédé pour passer un après-midi convivial. Toutes personnes désirant nous rejoindre seront les bienvenues. Contact : 06.79.39.03.06.

**THÉÂTRE DE POCHE** - Samedi 17 septembre. Les premiers spectacles de la saison arrivent en octobre au Théâtre de Poche :

> **Autoportrait à ma grand-mère**

À partir de ses textes, d'enregistrements de sa grand-

mère comme de photographies, l'autrice, metteuse en scène, réalisatrice et comédienne Patricia Allio offre une performance intimiste et émouvante sur nos identités morcelées et éphémères. **Durée : 1h30**

Jeu. 6 + Ven. 7 oct. - 20h30

Tout public à partir de 12 ans

> **Bien sûr oui ok**

L'autrice Nicole Genovese, le metteur en scène Claude Vanessa et le comédien Flavien Bellec mettent en commun leur amour du carton-pâte, du décalé, leur fascination pour l'échec et leur envie de faire rire dans un spectacle familial qui se débrouille bien pour être un modeste réquisitoire contre l'efficacité, la performance ou l'admirable. **Durée : 1h00 / réservable avec le tarif famille (2 adultes + 2 jeunes minimum) : 8€**

Ven. 21 + Sam. 22 oct. - 20h30

Tout public à partir de 10 ans

*Tarif plein : 13€ / réduit : 10€ / réduit jeunes : 8€ / Gratuit avec le PASS*

*Lieu : Théâtre de Poche / Hédé-Bazouges + d'infos : 09 81 83 97 20 / [billetterie@theatre-de-poche.com](mailto:billetterie@theatre-de-poche.com)*

**TIERS LIEU LE POIRIER** - L'association vous accueille, au 6 le Poirier, tous les mardis du mois, entre 9h et 17h.

Chantier participatif / aménagement du hangar en atelier partagé et bricolage, avec Guillaume (06.86.44.40.99)

Le samedi 15 octobre pour une Journée bien être :

Atelier de méditation du Raja Yoga, basé sur la connaissance de soi.

Salon de thé éphémère.

Conférence sur l'alimentation fonctionnelle et lecture de contes pour enfants.

Informations et réservations auprès d'Agathe au 06.82.63.80.67 ou à [ecolieu-lepoirier@ecomail.bzh](mailto:ecolieu-lepoirier@ecomail.bzh)

**CLUB DE L'UNION** - L'association vous invite à participer à un repas le mardi 18 octobre 2022 à 12h30 au restaurant « Les Relais des Onze Ecluses ». Tarif par personne : adhérents : 22€ / non adhérents : 27€. Inscription pour le 10 octobre. Bienvenue à toute personne qui souhaite nous rejoindre. Renseignements auprès de Mme Geneviève Denoual : 02.99.45.46.60.

## INFOS PRATIQUES

### BIBLIOTHÈQUE

Nouveaux horaires le mercredi : 14h30 - 18h30

Biblio Bingo : Nous attendons la restitution des cartes des joueurs / Exposition Refuge : (exposition témoignant de la situation des populations migrantes) jusqu'au 29/10 / Exposition interactive sur la BD : du 18/10 au 10/12 / Exposition Chamanisme et Nature : du 5/10 au 5/11 / Ptite Ludo (prêt et retour de jeux de société) : Mercredi 14/10 à 16h / Bébés lecteurs : Vendredi 14/10 à 10h / BRRR! - Prix BD ados-adultes : Octobre 2022 - Mars 2023. Rappel : une boîte de retour des documents est disponible à l'accueil de la Mairie sur les horaires d'ouverture de cette dernière  
Contact : [biblio@hede-bazouges.fr](mailto:biblio@hede-bazouges.fr)

### PERMANENCES GRATUITES EN MAIRIE

Prendre rdv au 02.99.45.46.18

**M. SAVIN** - Technicien des Bâtiments de France  
Vendredi 21 octobre 2022 à 14h15.

**M. JOUAN** - Conciliateur de justice,  
Le mardi 25 octobre 2022 de 09h00 à 11h00. Inscriptions jusqu'au vendredi précédent.

**AVOCATE** - Maître SOLIGNAC - Sur rdv.

**ASSISTANTE SOCIALE** -

Prendre rdv au C.D.A.S de Combourg, 02.90.02.77.00.

### BIBLIOTHEQUE

Ouverte le mardi de 12h à 13h30 - le mercredi de 14h30 à 18h30 - le samedi de 10h à 12h30

### PERMANENCE DES ÉLUS

Chaque samedi matin de 9h30 à 11h, avec ou sans RDV - 02 99 45 46 18 ou par mail [mairie@hede-bazouges.fr](mailto:mairie@hede-bazouges.fr)

### MAISON DU CANAL

Ouverte tous les jours :  
**D'avril à octobre** : 14h-18h  
**Juillet et août** : 10h-13h / 14h-18h. Contact : 02 99 45 48 90

[contact@maisonducanal.bzh](mailto:contact@maisonducanal.bzh)  
<https://maisonducanal.bzh>

### MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

25 services pour vous accompagner : ADIL, ACTIF, Mission locale, Point Information Jeunesse, CAF,

RPAM, CPAM, Espace Info Energie, Ageclic, etc. Contact :

02.23.16.4545 [maison-des-services@bretagneromantique.fr](mailto:maison-des-services@bretagneromantique.fr)

3 rue de la Mairie 35270 COMBOURG

**ANIM'6** - Centre de Loisirs pour les enfants et animations pour les ados. Contact : 02.99.23.00.59. [www.anim6.fr](http://www.anim6.fr)

**OFFICE DES SPORTS BRETAGNE ROMANTIQUE**  
<http://club.quomodo.com/osbr/>

**RELAIS LA POSTE** - Epicerie PROXI  
14 rue Jean Boucher  
Fermé le lundi  
9h-12h30/15h-19h

Contact : 02.99.45.46.32

### MARCHÉ TRADITIONNEL

Chaque mardi de 7h30 à 13h place de la Mairie à Hédé / **MARCHÉ BIO** tous les jeudis de 16h30 à 19h00 au Mille-Club à Bazouges

### ORDURES MENAGERES

tous les jeudis et TRI SÉLECTIF les jeudis 6 et 20 octobre.

### DÉCHETTERIE

à Lundi : 14h-18h ; du mardi au samedi : 9h-12h/14h-18h.

### CORRESPONDANT LOCAL OUEST-FRANCE

Monsieur Guy CASTEL au 06 70 52 37 97 ou [aguy.castel@free.fr](mailto:aguy.castel@free.fr)